

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 922****9 septembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A.I.F.A. Holding S.A., Agricola Industriale Finanziaria Armatoriale Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44255</b>	<b>GT Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44243</b>
<b>African Financial Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44219</b>	<b>Immo Sud S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44210</b>
<b>Alliance Consulting Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44216</b>	<b>Immobilière Bei, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44244</b>
<b>B.I.C. S.A., Belair Immo Concept S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44233</b>	<b>Immotrade S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44235</b>
<b>Bauinvest &amp; Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44218</b>	<b>Incarta Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44220</b>
<b>BF Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44225</b>	<b>Incarta Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44221</b>
<b>Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44219</b>	<b>Indolux Private Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44221</b>
<b>Cards International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44212</b>	<b>L-Grey Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44238</b>
<b>Casandrax Financial S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44230</b>	<b>L-Grey Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44239</b>
<b>Casandrax Financial S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44231</b>	<b>Librairie Prince Henri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44254</b>
<b>Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44225</b>	<b>Logicinvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44217</b>
<b>CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44222</b>	<b>Mamer Seafood S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44217</b>
<b>CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44225</b>	<b>MBS Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44229</b>
<b>Compagnie Générale de Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44254</b>	<b>MBS Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44239</b>
<b>David Friederici, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .</b>	<b>44229</b>	<b>Mediolux Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44211</b>
<b>De Witte and Morel Global Resources S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44244</b>	<b>New Lead LB Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44252</b>
<b>De Witte and Morel Global Resources S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44245</b>	<b>Nobis Société des Banques Privées S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44211</b>
<b>DISA - Distribution Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44219</b>	<b>Overland Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44254</b>
<b>Duralamp International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44243</b>	<b>Quilvest Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44239</b>
<b>E.M.C.I. Lux S.A., Schieren . . . . .</b>	<b>44216</b>	<b>Rhapsodie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44243</b>
<b>Explor Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44211</b>	<b>Richemont Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44216</b>
<b>Exterius (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44219</b>	<b>Schuler Romain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>44255</b>
<b>F.L. Promo, S.à r.l., Dudelange . . . . .</b>	<b>44223</b>	<b>Sind International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44212</b>
<b>F.L. Promo, S.à r.l., Dudelange . . . . .</b>	<b>44224</b>	<b>Sirona Dental Systems, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44224</b>
<b>Faisanderie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44226</b>	<b>Sodital Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44240</b>
<b>Federal Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44256</b>	<b>Sodital Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44242</b>
<b>Finances and Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44216</b>	<b>Spanimmo S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44210</b>
<b>Garo Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44248</b>	<b>Spanimmo S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44210</b>
<b>Genelux LB Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44246</b>	<b>Sunshine Solarium, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44232</b>
<b>Gia Abanico, S.à r.l., Rodange . . . . .</b>	<b>44243</b>	<b>Tamaris S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44231</b>
<b>Gonella S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44212</b>	<b>Tartane Holding S.A. . . . .</b>	<b>44217</b>
<b>Grapy S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44212</b>	<b>Thesee, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44222</b>
<b>Gras Savoye Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44218</b>	<b>Trevis Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44222</b>
		<b>Tricos S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44213</b>
		<b>TriGranit Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44239</b>
		<b>Wahl &amp; May S.A., Alzingen . . . . .</b>	<b>44256</b>
		<b>Wallis S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>44213</b>
		<b>Wardim S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>44211</b>
		<b>Weila Immobilien S.A., Dudelange . . . . .</b>	<b>44256</b>
		<b>Zurich Invest (Lux), Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>44255</b>

**SPANIMMO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour SPANIMMO, Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**SPANIMMO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour SPANIMMO, Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**IMMO SUD S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMMO SUD PARTNER'S S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.894.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 juillet 2003,

2) Monsieur José Jumeaux, administrateurs de sociétés, demeurant à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde, ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 juillet 2003,

lesdites procurations resteront annexées au présent acte,

lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de la société anonyme IMMO SUD PARTNER'S S.A., établie à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, ont pris la décision suivante:

*Seule et unique résolution*

Les actionnaires décident de modifier la dénomination de la société en celle de IMMO SUD S.A. et en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> Alinéa.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de IMMO SUD S.A.»

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

J.-P. Hencks.

(046165.3/216/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.506.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(047473.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour WARDIM S.A., Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047476.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 14.653.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047477.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 20.533.

*Supplément No. 2 de notre Liste des Signatures Autorisées, édition Avril 2003*

*Nachtrag Nr. 2 zum Unterschriftenverzeichnis, Ausgabe April 2003*

*Supplement no. 2 of our List of Authorized Signatures, issued April 2003*

Conseil d'Administration / Verwaltungsrat / Board of Directors:

Bitte streichen Sie folgende Person: (ab 26. Juli 2003)

Prière de bien vouloir annuler la personne suivante: (à partir du 26 juillet 2003)

Please delete the following person: (with effect of 26. July 2003)

Guenther Gerson

*Conseil d'Administration*

*Mitglied des Verwaltungsrates*

*Member of the Board of Directors*

NOBIS

SOCIETE DES BANQUES PRIVEES

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047844.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

---

**SIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monetrey.  
R. C. Luxembourg B 43.610.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour SIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur*

Signatures

(047478.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.438.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002 recorded in Luxembourg, on 4th August 2003, réf. LSO-AH00387, have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 11th August 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 7th August 2003.

*For CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

M. Dargaa

*Director*

(047479.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour GONELLA S.A., Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047481.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**GRAPY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 75.917.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

GRAPY S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01866. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048219.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**TRICOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.561.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2003.

*Pour TRICOS S.A., Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(047482.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

---

**WALLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 95.003.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Montoya, directeur de société, demeurant à Lomé (Togo), Résidence du Bénin, B.P. 14074,
  - 2.- Madame Vanessa Bourgoïn, directrice de société, épouse de Monsieur Robert Montoya, demeurant à Lomé (Togo), Résidence du Bénin, B.P. 14074,
- tous deux ici représentés par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,
- en vertu de procurations sous seing privé, datées du 9 juillet 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de WALLIS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par l'achat, la vente, l'échange, la construction ou toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la date de constitution de la société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société peut nommer directement des administrateurs-délégués.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs. En cas de nomination d'un administrateur-délégué, ce dernier est seul apte à engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 14.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14h00 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit les actions comme suit:

1.- Monsieur Robert Montoya, prénommé, cinquante actions. . . . .	50
2.- Madame Vanessa Montoya-Bourgouin, prénommée, cinquante actions. . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Vanessa Montoya, directrice de société, née le 1<sup>er</sup> octobre 1973 au Mans (France), demeurant à Lome (Togo), Résidence du Bénin, B.P. 14074,
  - b) Monsieur Robert Montoya, directeur de société, né le 11 octobre 1948 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), demeurant à Lome (Togo), Résidence du Bénin, B.P. 14074,
  - c) Monsieur Arthur Phong, employé privé, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société ARTEFACTO S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.962.
4. L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Vanessa Montoya, prénommée, laquelle est seule habilitée à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bertrange.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 80, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

E. Schlessler.

(047833.3/227/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

**E.M.C.I. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9125 Schieren, 86A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 91.823.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 mai 2003, que le Conseil d'Administration décide d'attribuer à Monsieur Régis Castillo, demeurant à F-57855 Privat-la-Montagne, Fond du Grand Vau, dans le cadre de sa fonction d'Administrateur-Délégué, un pouvoir de co-signature obligatoire pour les actes relevant de la gestion de la Société.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

C. Antinori

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01440. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048147.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**FINANCES AND CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 87.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, que le Conseil d'Administration décide d'attribuer à Monsieur Michel Recroix, demeurant à F-54220 Malzeville, 36, rue du Colonel Driant, dans le cadre de sa fonction d'Administrateur-Délégué, un pouvoir de co-signature obligatoire pour les actes relevant de la gestion de la Société.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

C. Antinori

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01441. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048150.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.413.

Monsieur le Préposé du registre de commerce est requis de procéder à la modification de l'inscription suivante suite à l'annulation de la signature autorisée de M. Ian Ross avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02063. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048166.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**ALLIANCE CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 44, rue E. Reichling.  
R. C. Luxembourg B 86.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

O. Spahn

*Gérant*

(048208.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**MAMER SEAFOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 85.371.

*Réunion du Conseil d'Administration en date du 5 août 2003 à 17.00 heures*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 11 des statuts de la susdite Société, les administrateurs se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité des voix, ont décidé que la société sera désormais engagée par la co-signature obligatoire de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, M. David Frei. Celui-ci n'aura donc plus le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

S. Frei / M. Beckers / D. Frei  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02182. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048212.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**LOGICINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.666.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme  
LOGICINVEST S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01863. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048222.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**TARTANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 70.578.

## EXTRAIT

1. Il résulte de trois lettres adressées en date du 25 juillet 2003 à la société TARTANE HOLDING S.A. que les sociétés CHIANTI MANAGEMENT LIMITED, TALISKER MANAGEMENT SERVICES LIMITED et SKYE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, sociétés de droit des British Virgin Islands (BVI), ayant chacune leur siège social à Wickhams Cay II, P. O. Box 875 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur de la société TARTANE HOLDING S.A.

2. Il résulte d'une lettre adressée en date du 28 juillet 2003 à la société TARTANE HOLDING S.A. que la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société TARTANE S.A.

3. Le contrat de domiciliation conclu le 20 juin 2000 entre l'ETUDE DURO & LORANG et la société anonyme TARTANE HOLDING S.A. a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire par lettre en date du 30 juillet 2003 conformément à l'article 2 (1) c) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

*Pour la société*  
Signature  
*L'Agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01840. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048327.3/317/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**GRAS SAVOYE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 24.558.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 juillet 2003*

- Le Conseil décide de révoquer le Directeur Général actuel de la société de son poste et annule, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003, toute délégation de pouvoirs donnée au Directeur Général;
  - Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Patrick Lucas de son poste d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière de la société qu'il occupait au sein de celle-ci depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1986, date de sa nomination par le Conseil d'Administration, et annule les pouvoirs qui lui ont été conférés dans le cadre de son mandat;
  - Le Conseil donne quitus à Monsieur Patrick Lucas pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de son mandat d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière de la société;
  - Le Conseil décide de nommer Monsieur Dirk Diels, Administrateur de sociétés, demeurant au 3, Processiestraat, 1730 Kobbegem (Belgique), et Monsieur Christian Theodose, Administrateur de sociétés, demeurant au 77, route d'Ar-lon, L-8311 Capellen (Luxembourg), comme Administrateurs-Délégués, chargés de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.
  - Le Conseil décide que, dans le cadre de leur fonction d'Administrateurs-Délégués à la gestion journalière de la société, Monsieur Dirk Diels et Monsieur Christian Theodose pourront chacun valablement engager la société par leur seule signature. Cependant, Monsieur Dirk Diels exercera un contrôle sur les activités de Monsieur Christian Theodose, qui devra reporter d'une manière régulière à Monsieur Dirk Diels.
  - Le Conseil décide de révoquer le Dirigeant Agréé actuel de la société et annule, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003, toute délégation de pouvoirs donnée en vertu de sa qualité de Dirigeant Agréé.
  - Le Conseil décide de nommer Monsieur Christian Theodose, en tant que Dirigeant Agréé de la société en vertu de l'article 107 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle qu'elle a été modifiée, sous réserve de l'obtention de l'agrément du Ministre ayant dans ses attributions la surveillance des assurances privées.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01915. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048305.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

**BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 45.192.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 31. Dezember 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach  
26, rue Philippe II  
L-2340 Luxembourg.
2. Die bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft Silvia Gudenburg, Götz Schöbel und Hermann-Josef Dupré werden mit sofortiger Wirkung von ihren Funktionen abberufen. Ihnen wird volle Entlastung erteilt.  
Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates wurden gewählt  
Herr Gunter Ladirsch, als Vorsitzender des Verwaltungsrates  
Herr Egon Bentz  
Herr Dieter Neues.
3. Der bisherige Aufsichtskommissar der Gesellschaft  
LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG, 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg  
wird mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion entbunden. Ihm wird volle Entlastung erteilt.  
Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt  
LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A.  
5, rue Adolphe Fischer  
L-1520 Luxembourg.
4. Die Mandate des neuen Aufsichtskommissars und der neuen Verwaltungsräte erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Luxemburg, den 31. Dezember 2002.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01982. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(048380.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

**EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.442.

Le bilan au 31 décembre 2002, à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

*Pour EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme*

*H. de Graaf*

*Administrateur*

(048386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

*AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.*

*Signature*

*Administrateur-Délégué*

(048476.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**DISA - DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

*DISA - DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A.*

*Signatures*

*Administrateurs*

(048492.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 83.897.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 19 juin 2003 au siège social que:

Il est décidé de nommer Monsieur Louis I.M. Brenninkmeijer, directeur de sociétés, demeurant à Tervuren (Belgique), A. Van Dycklaan 49, comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur Louis Brenninkmeijer sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Il est décidé de nommer Monsieur Christian de Balmann, co-président de société, demeurant à New-York (USA), 10 Gracie Square, PHS, comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur Christian de Balmann sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

*Signatures*

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02236. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048503.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**INCARTA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.194.

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INCARTA DEVELOPMENT S.A., R.C. Numéro B 89.194 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1606 du 8 novembre 2002.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions cinq cent soixante dix-mille euros (EUR 20.570.000) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à vingt millions six cent deux mille euros (EUR 20.602.000), avec émission correspondante de vingt mille cinq cent soixante-dix (20.570) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de vingt millions cinq cent soixante dix-mille euros (EUR 20.570.000,-) pour être porté de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à vingt millions six cent deux mille euros (EUR 20.602.000,-), avec émission correspondante de vingt mille cinq cent soixante-dix (20.570) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite par Monsieur Thomas Onstad, demeurant Ch. De Bellerive 8, 1007 Lausanne, Suisse qui l'a intégralement libérée par l'apport effectué en nature d'une participation constituée de quatorze et demi pour cent (14,5%) des actions de la société de droit suédois NEMUS HOLDING AB, ayant son siège social à c/o TREBRUK HOLDING AB Stampgatan 14, III, 411 01 Göteborg, Suède,

Monsieur Thomas Onstad, souscripteur et apporteur, est ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lausanne, le 26 juin 2003.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 4 juillet 2003 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce et les statuts de NEMUS HOLDING AB.

*Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Thomas Onstad, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés, immédiatement et sans réserves;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Suède et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- la valeur réelle de l'apport est de vingt millions cinq cent soixante dix-mille euros (EUR 20.570.000,-).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à vingt millions six cent deux mille euros (EUR 20.602.000,-) divisé en vingt mille six cent deux (20.602) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève approximativement à deux cent onze mille euros (€ 211.000).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case 9. – Reçu 205.700 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046539.3/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**INCARTA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.194.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046540.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.922.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003*

En date du 8 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- d'accepter la démission de Mme Véronique Calvier en date du 14 janvier 2003 et ratifie la cooptation de M. Jacques Mahaux en remplacement de Mme Calvier démissionnaire,
- d'accepter la démission de M. Charles Nollet en date du 14 janvier 2003 et ratifier la cooptation de M. Thierry Rochelle en remplacement de M. Charles Nollet démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Messieurs Charles Hamer, Jacques Mahaux et Thierry Rochelle en qualité d'Administrateurs de la Sicav pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04205. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048567.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**TREWISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003*

En date du 8 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2002,
- de prendre note de la démission de Mme Gisèle Détaillé-Ochelen le 1<sup>er</sup> juillet 2002,
- de ratifier la cooptation de M. Jeroen van der Mollen, en qualité d'administrateur, le 15 juillet 2002 à la place de Mme Gisèle Détaillé-Ochelen, démissionnaire,
- de prendre note de la démission de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. (représentée par M. Antoine Gilson de Rouvreur) le 22 octobre 2002,
- de ratifier la cooptation de M. Antoine Gilson de Rouvreur, en qualité d'administrateur, le 4 novembre 2002 à la place de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., démissionnaire,
- d'élire M. Jeroen van der Molen et M. Antoine Gilson de Rouvreur, en qualité d'Administrateur, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004,
- réélire M. Danckert Mellbye et M. Tor Dunér, en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004,
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048565.3/1024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.259.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003*

En date du 25 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2002.
- de réélire Monsieur Wedig Von Gaudecker, Monsieur Laurent Dobler, Madame Isabelle d'Imperio et Monsieur Pascal Cattaneo en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de réélire DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 26 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048577.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.209.

*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration*

En date du 30 mai 2003, le Conseil d'Administration de CDC INVESTMENT FUND prend acte de la démission de Monsieur Gérard Barbot en qualité d'Administrateur de la société, avec effet au 22 mai 2003, et accepte la cooptation de Monsieur Laurent Dubois, avec effet au 11 juin 2003, en remplacement de Monsieur Gérard Barbot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048585.3/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**F.L. PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs.

R. C. Luxembourg B 55.024.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Louis Farneti, employé privé, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs;  
 2.- Monsieur Sebastiano Lovece, carreleur, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots;  
 agissant comme associés et propriétaires, Monsieur Louis Farneti, prénommé, de trois cents parts sociales (300) et Monsieur Sebastiano Lovece, prénommé, de trois cents parts sociales (300) de la société à responsabilité limitée F.L. PROMO, S.à r.l., avec siège social à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs, au capital social de six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) intégralement souscrit et libéré et représenté par six cents parts sociales (600) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune,

constituée originellement sous la dénomination de PUBLITEC, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 417 du 27 août 1996,

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 740 du 13 octobre 1998,

et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 651, du 12 septembre 2000.

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts.
- 2.- Conversion du capital social, augmentation du capital social et modification de la valeur nominale des parts sociales.
- 3.- Et modification de l'article six des statuts.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner également l'objet social d'une société de participation financière et décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat et la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles, la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence de publicité.

La société a également pour objet le conseil d'entreprise ainsi que le conseil en management et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet le conseil financier et en investissements, ainsi que toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

a) de mettre le capital social de six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) en Euros au taux de change de 40,3399, pour lui donner une valeur en Euros de quatorze mille huit cent soixante treize Euros virgule soixante et un cents (EUR 14.873,61)

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en Euros de cent vingt-six Euros virgule trente-neuf cents (EUR 126,39) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cent soixante treize Euros virgule soixante et un cents (EUR 14.873,61) à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les associés actuels et il n'y a pas de rompus;

c) et de donner comme valeur nominale aux six cents parts sociales (600) existantes celle de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) par part sociale.

*Troisième résolution*

De ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000.-), représenté par six cents parts sociales (600) de vingt-cinq Euros (EUR 25,00 ) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Louis Farneti, prèdit, trois cents parts sociales	300 parts
2.- Monsieur Sebastiano Lovece, prèdit, trois cents parts sociales	300 parts
Total: six cents parts sociales:	600 parts

Les associés reconnaissent que le capital de quinze mille Euros (EUR 15.000.-) a été intègralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000.-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de sept cent quarante Euros (EUR 740,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Farneti, S. Lovece, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2003, vol. 888, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2003.

A. Biel.

(046643.3/203/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**F.L. PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs.

R. C. Luxembourg B 55.024.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(046644.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 61.401.

En vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des associés de la société en date du 16 juin 2003, il a été décidé de nommer Tim Easingwood demeurant au 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH en tant que nouveau gérant de la société.

Le gérant peut engager la société par la signature conjointe avec un autre gérant de la société.

Après la nomination prémentionnée, les gérants de la société sont les suivants:

- Franz Scherer.

- Alain Steichen.

- Simone Blank.

- Ian Sellars.

- Tim Easingwood.

Tous les gérants peuvent engager la société par la signature conjointe avec un autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l.

ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048820.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.770.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003*

En date du 2 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002, après avoir ratifié le paiement d'un dividende de EUR 6,9 par action (la date de l'ex-dividende était le 25 juin 2002 et le paiement a été effectué le 27 juin 2002 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 24 juin 2002)
- de ratifier la cooptation de M. Nollet le 17 juin 2002 en tant qu'administrateur de la SICAV en remplacement de M. Robert Philippart démissionnaire en date du 23 avril 2002
- d'accepter la démission de M. Philippe Neve en date du 28 juin 2002 et de ratifier la cooptation de M. Alain Goyens avec effet au 10 juillet 2002, en remplacement de M. Philippe Neve démissionnaire
- d'accepter la démission de M. Charles Nollet en date du 17 avril 2003 et de ratifier la cooptation de M. Thierry Rochelle en remplacement de M. Charles Nollet démissionnaire
- de ne pas renouveler le mandat de M. Alain Goyens en qualité d'administrateur de la SICAV
- d'élire M. Jacques Mahaux en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement de M. Goyens pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004
- de renouveler les mandats de Monsieur Charles Hamer et Thierry Rochelle en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02848. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048575.3/1024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 53.209.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2003*

En date du 6 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- de renouveler les mandats de M. Gérard Barbot, de M. Gilles Guerin, de M. Massoud Heidari, Mme Sherry A. Umberfield en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00001. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048581.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**BF PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 80.309.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003.

BF PROMOTIONS, S.à r.l.

Signature

(048592.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**FAISANDERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 94.980.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.980, ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

b) Madame Marie-Joseph Renders née Van Waelem, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

2) Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAISANDERIE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la détention et la location d'immeubles de tous genres tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, y compris tous contrats de crédits nécessaires pour financer les acquisitions avec constitution de toutes garanties généralement quelconques jugées nécessaires par les instituts accordant le crédit.

En outre elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, faire acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, réaliser leur gestion et leur mise en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, constituer tous titres tenus en portefeuille en nantissement pour garantie des crédits, prêts ou avances alloués par des tiers à la Société ou aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations (sous réserve que pareil nantissement ne soit pas défendu par la loi nationale gouvernant les titres à donner en nantissement), enfin réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille Euros (33.000,- €) représenté par mille trois cent vingt (1.320) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent trente mille Euros (330.000,- €) représenté par treize mille deux cents (13.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le vingt-quatre juillet 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la

société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** La société indemniserá tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, et notamment pour les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière, ou toute autre stipulation de voie parée ou toute autre stipulation de garantie pour l'institut prêteur, et y compris aussi les nantissements des titres tenus en portefeuille, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 19.-, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDIGA, Société Anonyme, prénommée, mille trois cent dix-neuf actions . . . . .	1.319
2) Madame Marie-Paul Van Waelem, prénommée, une action. . . . .	1

Total: mille trois cent vingt actions. . . . . 1.320

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente-trois mille Euros (33.000,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2008:
  - a) Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, née à Uccle/Belgique, le 5 janvier 1950, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
Elle est nommée Présidente du Conseil d'Administration.
  - b) Madame Marie-Joseph Renders née Van Waelem, administrateur de société, née à Halle/Belgique, le 17 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
  - c) La société MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, Hong-Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, inscrite au registre publique de Panama, section Microjacket sous le numéro 326414.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2008.  
La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.937.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.P. Van Waelem, M.J. Renders, P.J. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 25, case 6. – Reçu 330 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

*J.-P. Hencks.*

(047529.3/216/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.077.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003*

En date du 21 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- de renouveler les mandats de M. Gérard Barbot, M. Massoud Heidari, M. Gilles Guerin et Mme Sherry A. Umberfield en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00018. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048584.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**DAVID FRIEDERICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 79.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2003.

DAVID FRIEDERICI, S.à r.l.

Signature

(048594.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**CASANDRAX FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.356.

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CASANDRAX FINANCIAL S.A., R.C. Numéro B 89.356 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1650 du 18 novembre 2002.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt et un millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 121.296.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à cent vingt et un millions trois cent vingt-huit mille euros (EUR 121.328.000,-), avec émission correspondante de cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-seize (121.296) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent vingt et un millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 121.296.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à cent vingt et un millions trois cent vingt-huit mille euros (EUR 121.328.000,-), avec émission correspondante de cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-seize (121.296) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite par Monsieur Thomas Onstad, demeurant Ch. De Bellerive 8, 1007 Lausanne, Suisse qui l'a intégralement libérée par l'apport effectué en nature d'une participation constituée de quatre-vingt-cinq et demi pour cent (85,5%) des actions de la société de droit suédois NEMUS HOLDING AB, ayant son siège social à c/o TREBRUK HOLDING AB Stampgatan 14, III, 411 01 Göteborg, Suède,

Monsieur Thomas Onstad est ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lausanne, le 26 juin 2003.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 4 juillet 2003 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce et les statuts de NEMUS HOLDING AB.

*Réalisation effective de l'apport.*

Monsieur Thomas Onstad, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés, immédiatement et sans réserves;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Suède et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cent vingt et un millions trois cent vingt-huit mille euros (EUR 121.328.000,-) divisé en cent vingt et un mille trois cent vingt-huit (121.328) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.00 heures.

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport:*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport d'au moins 65% (en l'occurrence quatre-vingt-cinq et demi pour cent (85,5%)) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Suède), le notaire et la société requièrent expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport, sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046678.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**CASANDRAX FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.356.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046679.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**TAMARIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 86.947.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003*

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour TAMARIS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01103. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(048349.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**SUNSHINE SOLARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 94.970.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Alexa Logelin, gérante, demeurant à L-4628 Differdange, 50, rue Metzkiimmert.

2.- et Monsieur Roland Lickes, ouvrier, demeurant à L-4828 Differdange, 50, rue Metzkiimmert

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

**Art. 1.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet un salon de bronzage, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SUNSHINE SOLARIUM, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Madame Alexa Logelin, prédite, cinquante parts sociales .....	50 parts
2.- Monsieur Roland Lickes, prédit, cinquante parts sociales .....	50 parts

Total: cent parts sociales .....	100 parts
----------------------------------	-----------

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée: Madame Alexa Logelin, prédite.

2.- La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

4- Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Logelin, R. Lickes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2003, vol. 888, fol. 86, case 6. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2003.

A. Biel.

(047415.3/203/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**B.I.C. S.A., BELAIR IMMO CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 95.007.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges Guillaume Weibel, peintre décorateur, demeurant à L-2616 Luxembourg, 18, rue Montée Thommes,

ici représenté par Monsieur Alain Bicheler, commerçant, demeurant à L-1730 Luxembourg, 46, rue de l'Hippodrome, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Stéphane Schmitt, employé privé, demeurant à L-2739 Luxembourg, 47, rue Camille Wampach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BELAIR IMMO CONCEPT S.A., pouvant faire le commerce sous l'enseigne B.I.C. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou autre, la prise de bail, toutes locations de propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, l'administration et l'exploitation d'immeubles ainsi que toute activités de promotions immobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Georges Guillaume Weibel, peintre décorateur, demeurant à L-2616 Luxembourg, 18, rue Montée Thommes, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Monsieur Stéphane Schmitt, employé privé, demeurant à L-2739 Luxembourg, 47, rue Camille Wampach, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Alain Bicheler, commerçant, né à Luxembourg, le 17 février 1958, demeurant à L-1730 Luxembourg, 46, rue de l'Hippodrome, administrateur avec pouvoir de signature A;
  - b) Madame Belkys Elmoc, mère au foyer, née à Barahona, (République Dominicaine), le 20 février 1968, demeurant à L-1730 Luxembourg, 46, rue de l'Hippodrome, administrateur avec pouvoir de signature B;
  - c) Monsieur Stéphane Schmitt, employé privé, né à Thionville, (France), le 29 juin 1972, demeurant à L-2739 Luxembourg, 47, rue Camille Wampach, administrateur avec pouvoir de signature B.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.  
Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.  
Signé: A. Bicheler, S. Schmitt, J. Seckler.  
Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2003, vol. 524, fol. 21, case 8. – Reçu 310 euros.  
Le Receveur (signé): G. Schlink.  
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 8 août 2003. J. Seckler.  
(047843.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

**IMMOTRADE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz.  
R. C. Luxembourg B 94.996.

## STATUTS

- L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.  
Ont comparu:
- 1.- Monsieur Marc Hobscheit, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
  - 2.- Mademoiselle Evelyne Ney, gérante, demeurant à Berbourg;
- Les deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte.  
Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
- 1.2 La société adopte la dénomination IMMOTRADE S.A.

#### Art. 2. Siège social

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'origine politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### Art. 3. Objet

- 3.1 La société a pour objet l'achat et l'exploitation d'un immeuble avec terrain sis à Marange-Silvange (France), rue de la Vallée.
- 3.2 La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### Art. 4. Durée

- 4.1 La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

### Art. 6. Modification du capital social

6.1 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2 La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se fermeront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession des actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## Titre III. Administration, Direction, Surveillance

### Art. 10. Conseil d'administration

10.1 la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1 Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3 Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4 Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5 Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7 Deux extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

### Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2 La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

### Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Titre IV. Assemblée générale

### Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales;

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations de deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2 Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition des bénéfices**

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur les dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1 La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le présent exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2003. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- Monsieur Marc Hobscheit, quatre-vingts actions .....	80
2.- Mademoiselle Evelyne Ney, vingt actions.....	20
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:
  - a) Madame Delphine Di Rosa, comptable, demeurant à F-57280 Maizières-Les-Metz (France), 29, route de Thionville; administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle;
  - b) Mademoiselle Evelyne Ney, gérante, demeurant à L-6830 Berbourg, 2b, Am Eck;
  - c) Monsieur Marc Hobscheit, administrateur de sociétés, demeurant L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz.
- 3.- Est appelée au fonctions de commissaire pour la même période:

La société VAN CAUTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 92, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(047820.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

**L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.595.

L'an deux trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding L-GREY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.595, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 103 du 17 février 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Fasbender, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 418.000,- (quatre cent dix-huit mille euros), par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 618.000,- (six cent dix-huit mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 418.000,- (quatre cent dix-huit mille euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

2.- Modification de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 418.000,- (quatre cent dix-huit mille euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 618.000,- (six cent dix-huit mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, V. Fasbender, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 91, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

J. Elvinger.

(047860.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

---

**L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(047862.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

---

**TRIGRANIT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 77.224.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 24 mars 2003, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée TRIGRANIT FINANCE, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

TAP INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Chypre ayant son siège social au 1, Lambousa Street, 1095 Nicosie, Chypre .....	250 parts sociales
NORTHCOTE OVERSEAS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Chypre ayant son siège social au 1, Lambousa Street, 1095 Nicosie, Chypre .....	250 parts sociales
Total: cinq cent parts sociales	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

TRIGRANIT FINANCE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048314.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature.

(048623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.077.

*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration*

En date du 30 mai 2003, le Conseil d'Administration de MBS FUND prend acte de la démission de Monsieur Gérard Barbot en qualité d'Administrateur de la société, avec effet au 22 mai 2003, et accepte la cooptation de Monsieur Laurent Dubois, avec effet au 19 juin 2003, en remplacement de Monsieur Gérard Barbot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048601.3/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**SODITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.234.

In the year two thousand three, on the thirtieth of June.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, acting in the name and on behalf of the board of directors of SODITAL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of resolutions taken by the board of directors of the said company in its meeting held with effect as at June 27, 2003,

which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing has requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme SODITAL LUXEMBOURG S.A., with its registered office in Luxembourg, was transferred from Curaçao to Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on March 31, 2003, not yet published, and has now a capital of EUR 7,840,000.- (seven million eight hundred and forty thousand Euros), divided into 784,000.- (seven hundred eighty four thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each.

2) The article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 9,800,000.- (nine million eight hundred thousand Euros) to be divided into 980,000 (nine hundred eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 31, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of the article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held at June 27, 2003, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of one million Euros (1,000,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of seven million eight hundred and forty thousand Euros (7,840,000.- EUR) to eight million eight hundred and forty thousand Euros (8,840,000.- EUR) by the creation and issuance of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, having acknowledged that the minority shareholder waived its preferential subscription right.

Thereupon, Mr Pierre Lentz, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of the one hundred thousand (100,000) new shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

Each of the one hundred thousand (100,000) new shares has been fully paid up by MASADA GROUP LIMITED, having its registered office in Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI, by contribution in kind of 9,999 shares without a par value of the company MADONINA, société privée à responsabilité limitée, having its registered office in B-1200 Brussels, 204, avenue Marcel Thiry, representing 99,99 % of the capital, for a total value of EUR 1,000,000.

In conformity with article 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915, governing commercial companies, the contributed shares of the company MADONINA have been valued in a report established on June 27, 2003, by LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, which concluded as follows:

«Based on the work performed as described here above, we have no comments on the value of the contribution in kind which is at least equal to the number of shares and the nominal value of the shares to be issued in return.»

It results furthermore from the certificate issued by the management of MADONINA on June 27, 2003 that:

1. The issued share capital of the Company is EUR 1,000,000.-, represented by 10,000 shares without nominal value, fully paid.

2. These shares are registered and their ownership derives uniquely from entries in the share register.

3. The 10,000 shares are registered as follows:

9,999 by MASADA GROUP LIMITED

1 by Ronald McLean Adair

4. These shares are freely transferable according to the articles of the Company.

5. These shares have not been pledged as security nor are they result of seizure or foreclosure, nor are they otherwise restricted for the benefit of third parties, so that they are freely transferable.

6. In view of the contribution of the 9,999 shares by MASADA GROUP LIMITED, Tortola, British Virgin Islands as consideration for subscription to the capital of the company SODITAL LUXEMBOURG S.A., whose registered office in L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, the Company certifies that it has blocked 9,999 shares in favour of SOD-

ITAL LUXEMBOURG S.A. and undertakes not to process a share transfer in the name of any other person for a period of one month from today.

7. The company certifies that the 9,999 shares will be put at the disposition of SODITAL LUXEMBOURG S.A. by recording the latter as a shareholder in the register of shareholders of the Company on receipt of a certificate from Maître Gérard Lecuit stating that the articles of association of SODITAL LUXEMBOURG S.A. has been amended and that the subscription and contribution above have been made.

The report and the certificate, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 8,840,000.- (eight million eight hundred and forty thousand Euros), divided into 884,000 (eight hundred eighty four thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each.»

#### Costs

For the purpose of registration, the contribution in kind of shares is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme SODITAL LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société dans sa réunion tenue le 27 juin 2003,

laquelle décision restera annexée aux présentes après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme SODITAL LUXEMBOURG S.A. avec son siège social à Luxembourg a été transférée de Cu-raçao à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2003, non encore publié, et a actuellement un capital social de EUR 7.840.000.- (sept millions huit cent quarante mille Euros), représenté par 784.000 (sept cent quatre-vingt-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

2) L'article 5 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 9.800.000.- (neuf millions huit cent mille Euros), divisé en 980.000 (neuf cent quatre vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) Conformément aux dispositions précitées de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration a, dans sa réunion du 27 juin 2003, décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'Euros (1.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent quarante mille Euros (7.840.000.- EUR) à huit millions huit cent quarante mille Euros (8.840.000.- EUR) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Monsieur Pierre Lentz, prénommé, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription des cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10- EUR) chacune.

Chacune des cent mille (100.000) actions nouvelles a été entièrement libérée par MASADA GROUP LIMITED, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI par apport en nature de 9.999 parts sans désignation de valeur nominale de la société MADONINA, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1200 Bruxelles, 204, avenue Marcel Thiry, représentant 99,99% du capital social, pour une valeur totale de EUR 1.000.000,-.

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les parts apportées de la société MADONINA ont été évaluées dans un rapport établi en date du 27 juin 2003 par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Il résulte en outre d'un certificat émanant du management de MADONINA du 27 juin 2003, que:

1. Le capital social de la société est de EUR 1.000.000,-, représenté par 10.000 parts sociales sans valeur nominale, entièrement libéré;

2. Ces parts sociales sont nominatives et leur propriété provient uniquement des inscriptions dans le registre des parts;

3. Les 10.000 parts sociales sont détenues comme suit:

9.999 par MASADA GROUP LIMITED

1 par Ronald McLean Adair

4. Ces parts sont librement transmissibles suivant les statuts de la société;

5. Ces parts sociales n'ont pas été grevées de gage, ni de saisies, ni n'ont été autrement réservées à de tierces personnes, de sorte qu'elles sont librement transmissibles;

6. En vue de l'apport des 9.999 parts sociales par MASADA GROUP LIMITED, Tortola, en considération de la souscription au capital de la société SODITAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, la société certifie qu'elle a bloqué les 9.999 parts au profit de SODITAL LUXEMBOURG S.A. et s'engage à ne pas procéder à un transfert de parts sociales au nom d'une autre personne pour une période de 1 mois à partir de ce jour;

7. La société certifie que les 9.999 parts sociales seront à la disposition de SODITAL LUXEMBOURG S.A. par inscription comme associé dans le registre des associés après réception d'un certificat de Maître Gérard Lecuit statuant que les statuts de SODITAL LUXEMBOURG S.A. ont été modifiés et que l'apport ci-dessus a été réalisé.»

Ledit rapport ainsi que le certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 8.840.000,- (huit millions huit cent quarante mille Euros), représenté par 884.000 (huit cent quatre-vingt-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en nature des parts est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048557.3/220/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

#### **SODITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048559.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**DURALAMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 85.901.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 25 juillet 2003*

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme  
Pour DURALAMP INTERNATIONAL S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048362.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

---

**GIA ABANICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.  
R. C. Luxembourg B 63.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 14 août 2003.

GIA ABANICO, S.à r.l.  
Signature

(048595.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**GT PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 59.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003.

GT PROMOTIONS, S.à r.l.  
Signature

(048597.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**RHAPSODIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.302.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique datée du 11 août 2003:

- que l'exercice social clos au 31 décembre 2000 fait apparaître une perte d'un montant de EUR 330,33 reportée sur le prochain exercice social;

- que l'exercice social clos au 31 décembre 2001 fait apparaître une perte d'un montant de EUR 6.118,- reportée sur le prochain exercice social.

- L'associé unique décide d'accorder décharge aux gérants en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048838.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**IMMOBILIERE BEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l.

Signature

(048598.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme  
(anc. TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.981.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of July,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 39, bd Grande-Duchesse Charlotte, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 36.981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, in Mersch, on the 21 of May 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 4 of November 1991, number 416 (hereafter the «Company»). The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 17 of October 2001, number 887.

The meeting is opened with Mrs. Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Modification of the Company's name
2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Association

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to modify the Company's name from TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A. to DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A.

*Second resolution:*

As a consequence of the previous resolution, Article 1 of the Articles of Association is amended and shall read as follows:

«**Art. 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE WITTE & MOREL GLOBAL RESOURCES S.A.»  
Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 39, bd Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 36.981, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 mai 1991, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 novembre 1991, numéro 416 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 octobre 2001, numéro 887.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification subséquente de l'Article 1 des Statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A. en DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A.».

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048546.3/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G.Lecuit.

(048549.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

**GENELUX LB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.110.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.955).

2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.941).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de GENELUX LB HOLDING S.A..

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.955), cinquante actions . . . . .	50
2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.941), cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Antoine Wakil, architecte d'intérieur, demeurant à CDN-3540 Toupin, H4K IZ5 Saint-Laurent - P.Q., (Canada);

b) La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.955);

c) La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.941).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme AGENSCOM S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.908).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Antoine Wakil, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Arama, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2003, vol. 524, fol. 25, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2003.

J. Seckler.

(049239.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

### **GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 95.118.

#### STATUTES

In the year two thousand three, on the first of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Tomasz Gudzowaty, company director, born at Warsaw (Poland), on September 19, 1971, residing in Wierzynskiego 2, 01-687 Warsaw, Poland,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Michel van Krimpen, company director, residing in Luxembourg and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in F-Thionville, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder A,

by virtue of a proxy established on the 30th day of July 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at fourteen thousand five hundred United States dollars (14,500.- USD) divided into one hundred and forty-five (145) share quotas of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Mr Tomasz Gudzowaty, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of fourteen thousand five hundred United States dollars (14,500.- USD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at twelve thousand nine hundred and thirty-one Euros forty-two cent (12.931,42 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euros (1,000.-EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by manager:

Mr Tomasz Gudzowaty, prenamed.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tomasz Gudzowaty, administrateur de société, né à Varsovie (Pologne), le 19 septembre 1971, demeurant à Wierzynskiego 2, 01-687 Varsovie, Pologne,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Thionville, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille cinq cents dollars des Etat-Unis (14.500,- USD), représenté par cent quarante-cinq (145) parts sociales de cent dollars des Etat-Unis (100,- USD) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Tomasz Gudzowaty, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille cinq cents dollars des Etat-Unis (14.500,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à douze mille neuf cent trente et un Euros quarante-deux centimes (12.931,42 EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille Euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Tomasz Gudzowaty, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 33, case 7. – Reçu 129,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049248.3/220/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

### **NEW LEAD LB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.111.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.955).

2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.941).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de NEW LEAD LB HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.955), cinquante actions . . . . .	50
2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.941), cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Antoine Wakil, architecte d'intérieur, demeurant à CDN-3540 Toupin, H4K IZ5 Saint-Laurent - P.Q., (Canada);

b) La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.955);

c) La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 72.941).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme AGENSCOM S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 76.908).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Antoine Wakil, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Arama, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2003, vol. 524, fol. 25, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2003.

J. Seckler.

(049240.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

---

**LIBRAIRIE PRINCE HENRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 67, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003.

LIBRAIRIE PRINCE HENRI, S.à r.l.

Signature

(048599.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature.

(048632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**A.I.F.A. HOLDING S.A., AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.037.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire  
tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2003*

- La démission de Madame Maeva Badiali, de son mandat d'administrateur, est acceptée. Monsieur Roberto Buccelli, employé privé, demeurant à I-Milan, est nommé nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- La démission de Monsieur Guido Angioli de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Giulio Del Ninno, directeur de société, demeurant à I-Milan, est nommé nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Les mandats de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peiffer, L-2319 Howald en tant qu'Administrateurs ainsi que la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048847.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**SCHULER ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 48-52, rue du Canal.  
R. C. Luxembourg B 84.969.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003.

SCHULER ROMAIN, S.à r.l.

Signature

(048600.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**ZURICH INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 66.913.

—  
Faisant suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2003, sont renommés administrateurs:

- Jacques Elvinger
- Thomas Van Ditzhuyzen
- Lukas D. Weber
- Alan Crutchett

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2003, sont nommés administrateurs:

- Stefan Kräuchi
- Werner Vontobel

Est nommée réviseur d'entreprise:

- PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048642.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**FEDERAL INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 31.582.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 12 août 2003 ce qui suit:

1) Le rapport du commissaire à la liquidation, DELOITTE & TOUCHE S.A. conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur Monsieur Stefan Maria Jozef Oostvogels, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société.

3) L'assemblée donne également décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au commissaire DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exécution de son mandat.

4) L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société FEDERAL INVEST S.A., a définitivement cessé d'exister.

5) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02483. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048844.3/1035/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**WAHL & MAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 67.208.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 14 août 2003.

WAHL & MAY S.A.

Signature

(048603.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---

**WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 56.257.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 août 2003.

WEILA IMMOBILIEN S.A.

Signature

(048604.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

---